

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24 avril 2026 à 17 heures et 30 minutes

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votant(s) pour : 10
- Votant(s) contre :
- Abstention(s) :

Présidente du C.C.A.S. : Mme Isabelle PASTEUR, Maire

Présent(s) (es) : Isabelle PASTEUR ; Moulay JELLAL ; Tanguy BAGNARD ; Valérie PONTONNIER ; Dominique GANAYE LEHMANN ; Virginie DOS SANTOS ; Bernadette DEFOSSEZ ; Abdou ALI MOHAMED ; Michel BROYER ; Yves BOULLE

Absente : Mireille GAUTHIER

Secrétaire de séance : Valérie PONTONNIER

Date de convocation :

Le 17 Avril 2026

Objet n°4 : **Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026**

Date d'affichage :

Le

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de permettre aux administrateurs de discuter des orientations présentes dans le budget primitif et de les informer sur la situation financière du CCAS et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objet de faire état des orientations budgétaires du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dispose de son autonomie financière avec un budget propre ainsi qu'une autonomie juridique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre VI relatif aux dispositions financières et comptables, et les articles L.2312-1 et D. 2312-3,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9, Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du CCAS et s'appuyer sur un rapport,

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2026,

Entendu l'exposé, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Article unique** : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'annexe sur la base de laquelle s'est tenu ce débat.

Fait à Quetigny, le 24 avril 2026



La Maire  
Accuse de réception en préfecture  
021-212105159-20260424-AS30042026DM04-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
La Présidente du C.C.A.S.

Isabelle PASTEUR